

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-six septembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	21
Votants	26

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt) en Visio conférence pour à HURABIELLE, BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), BONDOUX (Cours les Barres), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), RODRIGUES (Torteron), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), SAUVAGNAT (Torteron)

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois),

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay),

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois) à Mme COMBEMOREL, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), à Mme BEZE, HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) à Mme De Bartillat, BEATRIX (Germigny l'Exempt) à M. Hurabielle

Délibération n° 57/2024

Etude pour lancement marché
affermage
EAU/ASSAINISSEMENT

SECRETAIRE : M. SAUVAGNAT

En prévision du transfert de la compétence eau / assainissement au 1er janvier 2026,

Considérant la compétence facultative de la CDC « Etude préalable à la mise en place de nouvelles compétences,

M. le Président propose de réaliser une étude en vue de préparer la prise de compétence Eau et assainissement afin de réaliser un marché d'affermage pour la commune en régie à compter du 1er janvier 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-**ACCEPTE** le lancement de l'étude en vue du passage en affermage au 1er janvier 2026 .

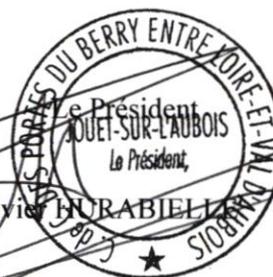
-**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 26 septembre 2024.

Le secrétaire de séance,

Michel SAUVAGNAT

Olivier HURABIELLE



Publié le
portesduberry.fr/

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc->

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-six septembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	21
Votants	26

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt) en Visio conférence pour à HURABIELLE, BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), BONDOUX (Cours les Barres), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseille lès Aubigny), RODRIGUES (Torteron), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), SAUVAGNAT (Torteron)

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois),

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseille lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay),

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois) à Mme COMBEMOREL, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), à Mme BEZE, HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) à Mme De Bartillat, BEATRIX (Germigny l'Exempt) à M. Hurabielle

Délibération n° 58/2024

Assistance CIT
Etude affermage

SECRETAIRE : M. SAUVAGNAT

Vu la délibération 57/2024 autorisant le lancement d'étude pour un marché d'affermage,

M. le Président propose de retenir le CIT pour assister la CDC dans cette démarche,

Le coût de l'accompagnement pour l'assainissement est de 10 000 € HT

Le coût de l'accompagnement pour l'eau est de 10 000 € HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-ACCEPTE la proposition du Président.

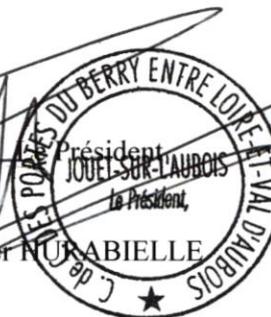
-AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 26 septembre 2024.

Le secrétaire de séance,

Michel SAUVAGNAT

Olivier HURABIELLE



Publié le
portesduberry.fr/

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry [https://www.cdc-](https://www.cdc-portesduberry.fr/)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-six septembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	21
Votants	26

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt) en Visio conférence pour à HURABIELLE, BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), BONDOUX (Cours les Barres), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), RODRIGUES (Torteron), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), SAUVAGNAT (Torteron)

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois),

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay),

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois) à Mme COMBEMOREL, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), à Mme BEZE, HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) à Mme De Bartillat, BEATRIX (Germigny l'Exempt) à M. Hurabielle

Délibération n° 59/2024

Création d'une commission de délégation de service public

SECRETAIRE : M. SAUVAGNAT

L'article L. 1411-5 (II) du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) prévoit la constitution d'une commission à l'occasion de la mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public.

En application de cet article et de l'article L. 1411-1 du même code, cette commission dite de délégation de service public (DSP) est chargée d'analyser les dossiers de candidature et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre.

Au vu de l'avis de la commission, le Président organise ensuite librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article L. 3124-1 du code de la commande publique.

Enfin, le Président saisit le conseil communautaire du choix de l'entreprise auquel il a procédé. Le Président lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci ainsi que les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat.

Il y a donc lieu d'élire cette commission de délégation de service public, qui sera constituée pour toute la durée restante du mandat communautaire, pour l'ensemble des contrats de concession.

Les articles L.1411-5 (II), 0.1411-3 et 0.1411-4 du code général des collectivités territoriales précisent la composition et le mode d'élection des membres de cette commission, notamment pour les établissements publics.

Ainsi, la commission est composée par le Président, autorité habilitée à signer le contrat de Délégation de Service Public, et par cinq membres du conseil communautaire élus en son sein au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L1121-1 et suivants,

Considérant la nécessité de créer, pour la durée restante du mandat communautaire, une commission de délégation de service public,

Que cette commission présidée par Monsieur le Président comporte 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le conseil communautaire au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Que le conseil communautaire doit fixer les conditions de dépôt des listes avant de procéder à l'élection des membres de cette commission,

Qu'en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, les membres de la commission sont élus au scrutin secret de liste sauf accord unanime contraire,

Qu'il convient de procéder à l'élection des membres élus de la commission de délégation de service public,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Approuve le principe de constituer une commission permanente pour l'ensemble des contrats de concession pour la durée restante du mandat communautaire,

Article 2 : Fixe les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de la façon suivante:

- o les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants),
- o les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Article 3 : décide à l'unanimité que l'élection des membres de la commission de délégation de service public se fera par un vote à main levée,

Article 4 : désigne pour l'y représenter, les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants suivants:

M. DUCASTEL comme titulaire de la commission de délégation de service public
- M. SAUVAGNAT comme titulaire de la commission de délégation de service public
- M. MANCION comme titulaire de la commission de délégation de service public
- M. BEATRIX comme titulaire de la commission de délégation de service public
- M. LAURENT comme titulaire de la commission de délégation de service public

-MME BEZE comme suppléante de la commission de délégation de service public
MME MOUTON comme suppléante de la commission de délégation de service public
M. DUCROT comme suppléant de la commission de délégation de service public
M. RODRIGUES comme suppléant de la commission de délégation de service public
MME BERNARD comme suppléante de la commission de délégation de service public

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 26 septembre 2024.

Le secrétaire de séance,

Michel SAUVAGNAT

Publié le


Le Président
Olivier HURABIELE



sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-six septembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	21
Votants	26

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt) en Visio conférence pour à HURABIELLE, BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), BONDOUX (Cours les Barres), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), RODRIGUES (Torteron), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), SAUVAGNAT (Torteron)

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois),

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay),

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois) à Mme COMBEMOREL, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), à Mme BEZE, HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) à Mme De Bartillat, BEATRIX (Germigny l'Exempt) à M. Hurabielle

Délibération n° 60/2024

STATUTS
Modifications statutaires

SECRETAIRE : M. SAUVAGNAT

Vu l'article de la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023,

Vu l'article de l'AMF en date du 30 mai 2024,

M. le Président rappelle qu'il était nécessaire de modifier les statuts concernant l'accueil du jeune enfant, en y ajoutant la notion d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant en précisant les compétences suivantes :

2-2 Action sociale d'intérêt communautaire

- **Création et gestion d'un RPE (relais petite enfance)**
- **Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant :**
- Le recensement des besoins des enfants de moins de trois ans et de leurs familles ainsi que les modes d'accueil disponibles ;
- L'information et l'accompagnement de ces familles et des futurs parents ayant un ou plusieurs enfants de moins de trois ans ;
- La planification, au vu du recensement des besoins, du développement des modes d'accueil ;
- Le soutien de la qualité des modes d'accueil recensés.

Sur conseil de la Préfecture, il convenait de modifier les intitulés de deux compétences optionnelles comme suit :

1.2 Développement économique

- promotion du tourisme, dont création des offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4 du code général des collectivités territoriales, avec les communes membres

1.3 Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTÉ** les modifications statutaires.
- **DECIDE** de modifier en conséquence les statuts de la communauté de communes tels qu'annexés à la délibération
- **DEMANDE** au Président de notifier la présente délibération et les statuts modifiés aux maires de chacune des communes membres, les conseils municipaux disposant d'un délai de 3 mois à compter de cette notification en vertu de l'article L.5211-17 du CGCT pour se prononcer sur ce transfert.
- **DEMANDE** à M. le Préfet du Cher, au terme de cette consultation, de prononcer par arrêté la modification statutaire.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait conforme,

Fait à la CDC, le 26 septembre 2024.

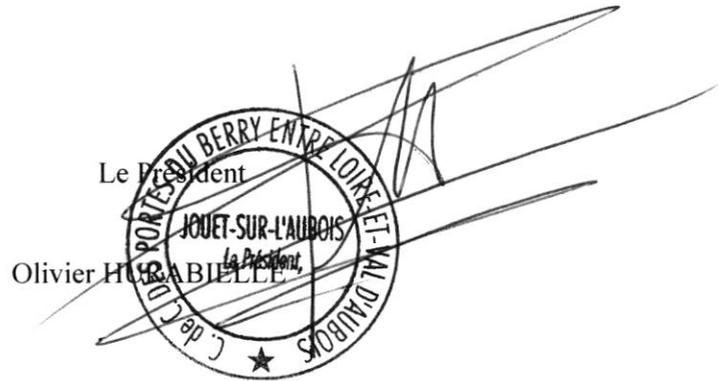
Le secrétaire de séance,

Michel SAUVIGNAT



Le Président

Olivier HUBABILLE



Publié le

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-six septembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	21
Votants	26

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt) en Visio conférence pour à HURABIELLE, BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), BONDOUX (Cours les Barres), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), RODRIGUES (Torteron), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), SAUVAGNAT (Torteron)

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois),

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay),

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois) à Mme COMBEMOREL, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), à Mme BEZE, HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) à Mme De Bartillat, BEATRIX (Germigny l'Exempt) à M. Hurabielle

Délibération n° 61/2024

**Autorisation de lancement
d'étude préalable à la construction
d'un bâtiment d'intérêt
communautaire**

SECRETAIRE : M. SAUVAGNAT

Vu la délibération 35/2023 actant qui convient de missionner le CIT pour le suivi du projet,

M. le Président propose de lancer une étude préalable à la construction, étude de sol ainsi qu'une étude concernant l'implantation de panneau photovoltaïques sur la structure du bâtiment.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-ACCEPTE le lancement de toutes les études nécessaires en vue de la construction.

-AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 26 septembre 2024.

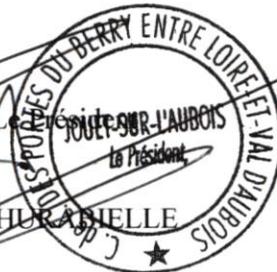
Le secrétaire de séance,

Michel SAUVAGNAT

Olivier HURABIELLE

Publié le ,
portesduberry.fr/

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-six septembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	21
Votants	26

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt) en Visio conference pour à HURABIELLE, BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), BONDOUX (Cours les Barres), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), RODRIGUES (Torteron), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), SAUVAGNAT (Torteron)

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BUISSON (Germigny l'Exempt), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois),

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (Le Chautay),

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois) à Mme COMBEMOREL, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), à Mme BEZE, HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) à Mme De Bartillat, BEATRIX (Germigny l'Exempt) à M. Hurabielle

Délibération n° 62/2024

BORNES DE CAMPING CARS

SECRETAIRE : M. SAUVAGNAT

Vu la réunion du 24 septembre 2024,

M. le Président propose de retenir le CIT comme AMO sur le projet d'installation de bornes de camping-cars, pour un montant de 6 000€ HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-ACCEPTE la proposition du Président.

-AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 26 septembre 2024.
Le secrétaire de séance,

Michel SAUVAGNAT

Publié le
portesduberry.fr/

Le Président

Olivier HURABIELLE

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry [https://www.cdc-](https://www.cdc-portesduberry.fr/)